

HORAIRES BUREAU ET CODE :

Le lundi de 16h à 19h30
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 10h à 14h sans interruption.

HORAIRES CONDUITE :

Du lundi au vendredi de 7h à 20h
Le samedi de 7h à 14h sans interruption



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS A/A1

Objectif :

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Être capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoir-faire et savoir devenir.

Public concerné et prérequis :

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie permis	Type 2 ou 3 roues	Condition d'inscription	Condition d'obtention du permis
Permis A1	125 cm3 au maximum	Avoir au moins 16 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans. Epreuve HC Epreuve CIR
	2 roues < 11kW		
	3 roues < 15kW		
Permis A2	2 roues < 25kW	Avoir au moins 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans. Epreuve HC Epreuve CIR
	3 roues < 15kW		
Permis A	2 ou 3 roues toutes puissances	Avoir au moins 20 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans. Epreuve HC Epreuve CIR
	Avec ou sans side-car		
	Puissance / Poids < 0,2 kW/Kg		

HC : Le plateau ou épreuve hors circulation

CIR : Épreuve en circulation

À Savoir :

- Si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer la formation A.
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les **titulaires du permis B depuis plus de 2 ans peuvent obtenir le permis A1** en suivant une **formation de 7h** comprenant 2h de théorie, 2h de pratique sur plateau et 3h de conduite en circulation.

Qualification des intervenants :

Enseignant titulaires du brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) ou du titre professionnel et de la MENTION DEUX ROUES.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

Effectifs :

Leçon théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives.

Leçon pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève.

Modalités d'évaluation des acquis :

Évaluation continues et synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne.

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 : à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Sanction visée :

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7h à l'auto-école.

Durée de la formation :

- Obligation légale : 20h de formation pratique
- Déterminé lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne.

LES COMPETENCES DU CONDUCTEUR

REFERENTIEL DU REMC

Compétence n°1

MAITRISER LE MANIEMENT de la mode à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

1. Connaitre et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
2. Connaitre la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
3. Maitriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
4. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité
5. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
6. Monter et rétrograder les rapports de vitesse
7. Maitriser la réalisation d'un freinage
8. Connaitre les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
9. Tenir l'équilibre, maitriser la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
10. Maitriser l'utilisation de l'embrayage (saut transmission automatique)

Compétence n°2

APPREHENDER LA ROUTE et circuler dans des conditions normales

11. Connaitre et respecter les règles de circulation
12. Rechercher la signalisation : les Indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
13. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
14. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
15. Tourner à gauche et à droite
16. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
17. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
18. Maitriser les techniques d'inclinaison
19. Réaliser un freinage d'urgence
20. Maitriser les techniques d'inclinaison

Compétence n°3

CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES et partager la route avec les autres usagers

21. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
22. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
23. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
24. Croiser, dépasser, être dépassé
25. Communiquer avec les autres usagers
26. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
27. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
28. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
29. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
30. Réaliser un freinage d'urgence

Compétence n°4

PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, sûre et économique

31. Suivre un itinéraire de manière autonome
32. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
33. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
34. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
35. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto
36. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS: aide à la navigation: régulateur: limiteur de vitesse)
37. Pratiquer l'éco- conduite